

Communiqué de presse

SEC-PA : DE LA PAROLE AUX ACTES !

Au moment où sont attendus les arbitrages de Matignon concernant le PLFSS pour 2027, et en particulier la mesure attendue concernant l'entrée dans le droit commun des Structures d'Exercice Coordonné Participatives (SECPa), le Collectif qui rassemble ces centres et maisons de santé communautaire fait le point. À commencer par un rappel des engagements du gouvernement suite à la très forte mobilisation de février dernier en soutien à la généralisation de l'expérimentation achevée en avril 2025.

Nous sommes en juillet 2026. Nous attendons désormais que les engagements écrits de la ministre de la Santé, ainsi que ceux pris par le Premier Ministre lui-même devant la représentation nationale, se traduisent enfin par une concrétisation ambitieuse dans le texte du PLFSS.

Ce qui passe par :

- La reconnaissance dans le Code de la Santé Publique des SECPa pour les missions et les organisations spécifiques à ces structures, telles que consolidées dans le cahier des charges de l'expérimentation
- Une mesure de financement fléchant une enveloppe de 40 millions d'euros pour 2027 garantissant la continuation de la montée en charge des 26 structures expérimentatrices et l'élargissement à d'autres, conformément à la mesure 27 du Ségur de la Santé ;
- Un cadre conventionnel avec l'Assurance Maladie organisant ces nouvelles rémunérations d'équipe, et des textes réglementaires complétant les mesures d'application permettant une entrée en vigueur dès le 01/01/2027 ;
- Un Appel à Manifestation d'Intérêt permettant aux structures à même de remplir le cahier des charges de candidater à ces nouvelles rémunérations en 2027.

Le gouvernement a toutes les cartes en main et doit prendre ses responsabilités. Il n'est pas seulement question du sort de 26 structures. Il en va de la crédibilité du « dispositif article 51 » à l'heure où des expérimentations validées restent à quai faute de décision politique. Il en va aussi de la capacité à transformer le système de santé confrontés à des enjeux majeurs.

Communiqué de presse

Tout appelle à faire vivre les dynamiques d'innovations organisationnelles dans le premier recours du système de santé d'autant plus que les rapports s'amoncellent. Ceux des évaluations d'expérimentation dans le cadre de l'article 51 ; celui du Haut Conseil de la Santé Publique soulignant la nécessité de la prise en compte de la vulnérabilité en santé ; celui qui appelle de ses vœux à une modification profonde des politiques publiques de prévention en santé (rapport d'information au Sénat, mission Isaac-Sibille) ; ceux qui établissent l'ampleur toujours grandissante des inégalités de santé, et tous les rapports qui les ont précédés.

Le Collectif SECPa, et ses nombreux soutiens, restent vigilants et disponibles pour dialoguer avec le gouvernement pendant l'été. Il reste également très mobilisé dans le cas de figure où les décisions du Premier Ministre ne seraient pas à la hauteur des attentes.